

GARANTIE

Véhicule utilitaire Bobcat

Bobcat Company garantit à ses concessionnaires autorisés et aux concessionnaires autorisés de Bobcat Equipment Ltd., qui à leur tour garantissent au propriétaire, que chaque véhicule utilitaire neuf Bobcat est exempt de défauts avérés de matériau et de fabrication relativement à (i) tous les composants du produit, sauf spécification contraire ci-incluse, pour une période de douze (12) mois ou 1 000 heures, selon la première échéance et (ii) aux raccords rapides de circuit hydraulique auxiliaire pour une période de six (6) mois ou 200 heures, selon la première échéance. Les périodes ci-dessus mentionnées commenceront toutes après la livraison de la machine par le concessionnaire Bobcat autorisé à l'acheteur original.

Au cours de la période de garantie, le concessionnaire Bobcat autorisé réparera ou remplacera, au choix de Bobcat Company, sans frais de pièces et de main-d'œuvre, toute pièce défectueuse du produit Bobcat, sauf spécification contraire ci-incluse, à cause de vices de matériau ou de fabrication. Le propriétaire avertira promptement, par écrit, le concessionnaire Bobcat autorisé du défaut et accordera une période de temps raisonnable pour effectuer la réparation ou le remplacement. Bobcat Company peut, à son choix, exiger que les pièces défectueuses soient retournées à l'usine. Le temps de déplacement des mécaniciens et le transport du produit Bobcat chez le concessionnaire Bobcat autorisé pour tout travail sous garantie sont à la charge du propriétaire. Les recours prévus dans la présente garantie sont exclusifs.

Cette garantie ne s'applique pas aux pneus de marque non Bobcat. Le propriétaire s'appuiera sur la seule garantie, s'il en est, du fabricant des pneus. Cette garantie ne couvre pas le remplacement des pièces d'entretien courant périodique, comme l'huile, les filtres, les pièces nécessaires à la mise au point et toute autre pièce soumise à une forte usure, ni les dommages causés par l'utilisation de filtres et fluides non Bobcat. Cette garantie ne couvre pas la détérioration accidentelle, les obstructions des circuits d'air, l'usure normale, le mauvais emploi, la manipulation inappropriée, tout véhicule dont la structure a été altérée, modifiée, négligée, mal entretenue, tout véhicule utilisé pour des courses, ou utilisé à des fins autres que celles pour lesquels il a été fabriqué, ni tous les dommages qui auraient eu lieu lors du transport sur une remorque ou suite à un entretien non autorisé ou à une utilisation de pièces non autorisées. En plus, cette garantie ne couvre pas les dommages des articles suivants s'ils résultent d'un incendie, d'explosions ou de toute autre cause hors d'un contrôle raisonnable de Bobcat : peinture ou finition, fissures de contrainte, déchirure ou perforation du capotage ou corrosion.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET SE SUBSTITUE À TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DE TITRE. BOBCAT COMPANY DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. EN AUCUN CAS, BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ BOBCAT NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE OU L'INTERRUPTION D'AFFAIRES, LA PERTE DE PROFITS OU LA PERTE D'UTILISATION DE MACHINES, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, GARANTIE, TORT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE, STATUT OU AUTREMENT, MÊME SI BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AUTORISÉ A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE EXCLUSION DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, EST INDÉPENDANTE DE, ET DOIT SUBSISTER À, TOUTE CONCLUSION QUE LE RECOURS EXCLUSIF N'A PAS ATTEINT SON OBJECTIF ESSENTIEL. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE BOBCAT COMPANY ET DES CONCESSIONNAIRES BOBCAT AUTORISÉS RELATIVEMENT AU PRODUIT ET AUX SERVICES FOURNIS AUX TERMES DES PRÉSENTES N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT SUR LEQUEL CETTE RESPONSABILITÉ EST BASÉE.

